



Réseau 62
d' Ecoute,
d' Appui et
d' Accompagnement
des Parents

COMPTE RENDU
Mardi 29 septembre 2009
A la Maison pour Tous de Lillers – Place des FFI

Présentation de l'action de la Maison pour Tous de Lillers (MPT)

Dans le cadre du Projet Centre Social de la MPT, celle-ci est constituée en association loi 1901 depuis juillet 2009.

Dans le cadre de son projet, elle met en place :

- Un jardin solidaire
- Des ateliers vie quotidienne (cuisine, couture, récréatifs, conte)
- Du javelot
- Des sorties familiales
- Un réseau d'échanges réciproques de savoirs
- Des séances jeux de société

Elle tient également un Stand à la Fête de la Jeunesse de Lillers (vente d'objets fabriqués dans le cadre des ateliers en vue d'autofinancements).

Le jardin solidaire se fait sur un terrain de 2 000 m² offert par la municipalité.

Un jardinier bénévole supervise techniquement ce projet et des usagers du de la MPT.

Les légumes produits sont vendus aux adhérents de la MPT.

Ils sont gratuits pour ceux qui cultivent.

Le lien est fait avec les ateliers cuisine mis en place par le Caf et le CCAS.

Une association « le jardin voyageur » fait également des interventions auprès des enfants.

Avec le projet Centre Social, un des objectifs est que les habitants prennent le relais sur certains ateliers.

La MPT dispose de 2 ½ équivalents temps plein.

Retour sur la formation « Groupe de paroles »

Anne Baudemont, Annabelle Clément, Gwendoline Barylski, Geneviève Taffin, Isabelle Evrard, Ludivine Cousyn, Véronique Morival, Christelle Valembois.

Au départ il est important de :

- Identifier la demande du public par un entretien individuel (condition de fonctionnement) qui permet l'adhésion, l'implication individuelle
- Identifier la demande de l'institution

La première séance doit permettre l'adhésion, notamment en permettant à la personne d'être acteur en construisant les règles de vie du groupe.

Cette séance permet de poser un cadre qui doit être un élément sécurisant et non contraint.

Ce cadre permet de donner confiance au groupe.

Les différents types de groupes :

Le groupe activités / ateliers / groupes sociaux

Il est constitué par rapport à des loisirs. Il permet une créativité.
Il apporte un bien-être, il permet d'acquérir une pratique.
L'animateur est là pour favoriser l'expression, les relations, valoriser les avancées.
Il est constitué de 10 à 15 personnes et se réunit selon un calendrier fixé.
Les règles sont fixées par l'animateur.

Le groupe informel / tasse de café

C'est un groupe spontané. Il permet de se poser, de faire connaissance, d'aller vers autre chose.
L'animateur est disponible mais en retrait car les choses doivent se construire. Il doit néanmoins être capable de recadrer.
La durée et le nombre de séances sont variables.
L'animateur observe, écoute.

Groupe de discussion / thématique

Il permet de susciter la discussion, les échanges, de trouver des solutions à des problèmes, par rapport à un thème.
L'animateur favorise les relations et l'expression. Il est vigilant pour qu'il n'y ait pas de déstabilisation personnelle d'un participant.
Le nombre de séance est fixé par rapport à un thème.
Il est composé de 10 à 15 participants. Au-delà, il faut mettre en place une conférence.
Le groupe peut accueillir de nouveaux membres.
Les règles de base sont : confidentialité, non jugement, pas d'implication trop personnelle.

Lors de la formation, les stagiaires et les formateurs ont passé beaucoup de temps sur les différents types de groupes et surtout sur les différences entre groupe thématique et groupe de parole.
D'un groupe à thème peut être proposé la décision de créer un groupe de parole.

LE GROUPE DE PAROLE POUR QUI ? POURQUOI ?¹

Ce que nous allons évoquer n'est qu'une présentation de la formation sur le groupe de parole et cette présentation est loin d'être exhaustive.

N'hésitez donc pas à nous questionner ou demander des éclaircissements sur ce qui vous paraîtrait flou.

I – Comment clarifier les objectifs du groupe de parole

1 – Dans un premier temps, il faut identifier la demande du public soit par un groupe informel existant et des entretiens individuels qui eux sont indispensables.

2 – Il faut identifier la demande de l'institution.

*3 – On détermine à quel type de groupe correspond le mieux à la demande.
Dans un premier temps, il faut identifier la demande*

¹ Rédigé par les participants à la formation.

II / Différents types de groupe

Le groupe d'activité

Le groupe de parole

Le groupe informel « tasse de café »

Le groupe à thème

Chaque groupe à des objectifs différents. Le rôle de l'animateur est lui aussi différent. Les règles qui régissent le groupe sont spécifiques à chaque type de groupe.

III / Le groupe de parole

1 – Première séance

- *Invitation du public*
- *S'assurer l'adhésion de tous les membres*
- *Rendre les participants acteurs en construisant avec eux les règles du groupe.*
- *Règles de fonctionnement du groupe : heure, lieu, fréquence, durée, nombre de séances, pauses, portable*
- *Règles du groupe :*
 - *Non jugement,*
 - *Confidentialité,*
 - *Respect de l'autre et de sa parole,*
 - *Ecoute,*
 - *Implication,*
 - *Assiduité,*
 - *Ponctualité,*
 - *Pas de passage à l'acte,*
 - *Parler en terme de « je »,*
 - *Participation sur la base de la libre adhésion et du volontariat.*

Le cadre est essentiel pour un bon fonctionnement du groupe. Il faut prendre du temps pour poser correctement celui-ci et ne pas hésiter à y revenir.

2 – Apport du groupe de parole

La parole est libre, les personnes sont noyées dans le langage d'où la nécessité de clarifier la parole, traduire les commentaires en faits pour les rendre visuels et compréhensibles pour tout le groupe.

<p style="text-align: center;"><u>Les faits</u></p> <p><i>Le « fait » est un élément de langage compréhensible de manière unique pour l'ensemble du groupe.</i></p> <p><i>Le « fait », c'est ce qui s'est dit textuellement, ce sont les actes précis posés, les éléments de contexte objectifs ...</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Les commentaires</u></p> <p><i>Le « commentaire » fait appel à l'interprétation subjective qui mobilise notre version de la réalité avec son cortège d'influences (histoire personnelle, sociale, familiale, religieuse, etc...)</i></p>
--	---

3/ Prioriser les faits

Tout ceci permet de construire l'objet commun du groupe et de mettre en relation les personnes.

Celles-ci ne se parlent plus à elles-mêmes mais au groupe.

Le groupe ne doit pas être une succession de plaintes.

Les groupes de parole fournissent un espace intermédiaire qui tantôt redonne vie aux liens tantôt aménagent les écarts indispensable entre l'individu et la société.

Les groupes de parole permettent de briser l'isolement des individus, de soulager leurs souffrances, de valider leurs émotions.

Ils permettent aussi de favoriser l'entraide et la solidarité, d'échanger dans un processus de réflexivité ses expériences, de trouver des solutions, de réactiver les ressources et les compétences de chacun et de réamorcer des dynamiques.

3 – Limites du groupe de parole

Limites de l'animateur	Limites de l'institution	Limites du public
<i>Co-animation obligatoire</i> <i>Animateur obligatoirement formé</i> <i>Ne pas être impliqué dans l'accompagnement de façon trop importante</i>	<i>Donner le droit à la co-animation</i> <i>Reconnaître le groupe de parole comme faisant partie à part entière des activités institutionnelles</i> <i>Confidentialité par rapport à l'institution</i> <i>Décalage entre attente et réalisation</i> <i>Donner du temps aux animateurs du groupe pour les évaluations, les bilans et les supervisions.</i>	<i>Savoir garder la confidentialité</i> <i>Difficulté par rapport à la langue</i> <i>Peur du voisinage</i> <i>Difficultés à gérer le temps</i> <i>Pathologie personnelle</i> <i>Peur de s'exprimer</i> <i>Décalage entre attente et réalisation</i> <i>Résistance aux changements</i> <i>Carences narcissiques toujours importantes</i> <i>Inhibition ou surenchère</i>

4 – Droits et devoirs de l'animateur

L'animateur du groupe de parole ajuste aux métiers, aux usages, aux contextes et aux contraintes de l'organisation pour laquelle il travaille.

Il est tenu au secret professionnel.

Il s'interdit tout abus d'influence.

Il a une obligation de moyens, tout mettre en œuvre pour le bon fonctionnement.

Il peut refuser de démarrer ou de poursuivre pour des raisons propres à l'organisation, au demandeur ou à lui-même. Il propose dans ce cas un de ses confrères.

Il doit être conscient de ses limites.

Il est tenu de disposer d'un lieu de supervision et d'y recourir chaque fois que la situation l'exige.

Important :

Il ne restitue ce qui est nommé dans le groupe que dans les limites établies avec le groupe et à l'unanimité.

L'animateur est de préférence un intervenant extérieur au service, formé aux relations humaines (écoute, enjeux relationnels, dynamique de groupe ...) ayant une expérience et des compétences reconnues d'animation de groupe de parole.

Conclusion

*Le mot « groupe » provient du latin « grupo » qui signifie « nœud ».
Le groupe de parole permet, en libérant la parole, de briser l'isolement, de créer du lien et donc par là même, de soulager la souffrance.*

La parole sert à nommer, classer, ranger, à dépasser ...

Mais nous ne pouvons pas nous quitter sans insister sur l'importance de la formation des animateurs de groupe et sur l'importance de la co-animation.

Pour que la parole circule librement et de façon dynamique, clé de la réussite, seuls des animateurs formés peuvent s'y aventurer sans avoir peur de tomber dans la parole vide, vide de sens et vide d'évolution.

Véronique et Geneviève vont intervenir dans le cadre du projet de l'Internat de Réussite Educative de Calonne-Ricouart.

Les projets du comité pour 2009/2010

- **Projet « Groupe de Parents » - Béthune**

Groupe animé par l'IFMAN – Geneviève Taffin du CIDFF – référente.

Pré inscription d'une douzaine de parents issu de l'atelier cuisine animé par la CAF, l'atelier de la Rue de Lille, et des parents du CAMSP.

A la première séance, 6 parents étaient présents (4 excusés), à la deuxième, 2 présents et 3 excusés.

Les structures « relais » vont relancées les parents concernés.

Julia Harchin fait également part de la difficulté de mobilisation des familles vulnérables dans le cadre du projet issue de la conférence « parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent ».

- **Projet de conférence**

Conférence sur la « cyber dépendance ». La conférence se ferait sur Lillers avec l'idée de toucher un territoire plus rural.

A construire avec Fabrice Bertaud, Paulette Lagneau (Lillers), Fabrice Baziuk (Auchel), Laurence Cappelle (TISF à Isbergues)...

Idée formulée : faire un atelier « ados », un atelier « parents » et faire une restitution commune.

Questions diverses

- Présentation du site Internet parent62.org

Lancement officiel le 4 décembre 2009 à Arques.

Ce sera également l'occasion pour des structures du département de signer la Charte des REAAP, dont d'ailleurs l'Office de la Jeunesse de Bruay.

- Financements REAAP

Rappel de l'information diffusée par courriel relative à des financements complémentaires possibles suite à l'enveloppe de la CNAF attribuée à la FéDéCaf62.

Animation départementale : l'enveloppe CNAF a également permis à la FéDéCaf62 de donner son accord pour la reconduire dans les conditions des années précédentes.

- Information relative à la menace du poste de défenseur des enfants *cf. annexe*
- Information par rapport à la mobilisation autour du Livre blanc sur la qualité d'accueil du jeune enfant en Nord Pas de Calais. Les orientations préconisées dans le rapport Tabarot qui avaient fortement inquiété le secteur de la Petite Enfance sont en train de passer par petits bouts. (ex : 4 enfants par assistante maternelle, regroupement d'assistantes maternelles et Jardin d'éveil, projet de modifications du décret 2000 (qui légifère les établissements d'accueil du jeune Enfant...) *cf. annexe*

**Le prochain comité local de l'Artois REAAP62 aura lieu
le mardi 8 décembre 2009 à 14h00**

**Maison de la Jeunesse et de la Vie Associative - 5 place de la Marne - 62150 HOUDAIN
téléphone : 03.21.61.77.90**

Notez les dates des futurs comités :

- **Mardi 16 mars 2010, à 14 h (lieu à définir)**
- **Mardi 8 juin 2010, à 14 h (lieu à définir)**

Etaient présents au Comité Local de l'Artois REAAP62 du 29/09/09 :

Nom	Prénom	Structure	Ville
DELEVAL – DOMANGE*	Florence	Office de la Jeunesse	Bruay La Buisnière
COUSYN	Ludivine	MDS – Conseil Général	Noeux les mines
BARYLSKI	Gwendoline	Epistème	Bruay La Buisnière
TAFFIN	Geneviève	CIDFF	Béthune
TABARY	Marie-Paule	TEOFIL –Maison de la Parentalité - EPDEF	Bruay La Buisnière
MORIVAL	Véronique	CIDFF	Béthune
LAGNEAU	Paulette	Maison pour Tous – Centre Social	Lillers
AGUIAR	Renata	CAF	Béthune
LORIOU	Isabelle	CAF	Béthune
EVARD	Isabelle	CAMSP	Béthune
BAUDEMONT	Anne	TEOFIL –Maison de la Parentalité - EPDEF	Bruay La Buisnière
VALEMBOIS	Christelle	CAMSP	Béthune
HARCHIN	Julia	PRE	Béthune
CLEMENT	Annabelle	Ligue de l'Enseignement	Arras
MEROT*	Laurence	COLLINE - ACEPP	Lille
HONNART	Antoine	Club de prévention	Bruay La Buisnière
FLOHIC	Maïté	Club de prévention	Bruay La Buisnière
FRUCHART	Ghislaine	Club de prévention	Bruay La Buisnière
THELLIER	Edwige	CAF	Saint Pol sur Ternoise
BAZIUK	Fabrice	Mairie	Auchel
DUPONT	Valérie	CCAS	Vermelles
SCAILLIEREZ	Magdeleine	Mairie	Houdain

*co animatrices du Comité Local de l'Artois

Excusée : LANCELEVE Véronique – Conseil général.

Le collectif petite enfance : qualité d'accueil pour tous

(COLLINE ACEPP Nord de Calais, URIOPSS, Jeune Enfance Nord, CRFPE,
Fédération des Centres Sociaux du Nord, Fédération des Centres Sociaux du Pas de Calais)

Lille le 23 septembre

Bonjour à tous,

Le grand mouvement de mobilisation pour défendre la qualité d'accueil de la petite enfance continue et s'amplifie dans toute la France.

Grâce à tous ces efforts conjugués, certaines de nos inquiétudes ont été entendues :

- **Pas de révisions prévues** concernant les **taux d'encadrement** dans les structures multi-accueil
- La **responsabilité technique**, le poste de direction de ces structures resteront confiés aux **professionnels qualifiés petite enfance**, EJE, puériculteur, médecin.

Néanmoins, ceci reste fragile, comme le démontre la dernière circulaire cosignée par le ministère et la CAF qui constitue **l'appel à projets « jardins d'éveil »** concernant les 2-3 ans, circulaire (2009-076).

De plus, **Le projet de modification** du décret août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans, inscrit dans le code de santé publique, **est imminent et devrait sortir très prochainement.**

Nous devons continuer à nous mobiliser, pour que les évolutions prévues portent toute leur attention aux quatre axes principaux nécessaires pour conserver et améliorer l'accueil de tous les jeunes enfants : la justice sociale, la qualité éducative, la prévention et la professionnalisation du personnel.

La rédaction d'un « Livre Blanc sur la qualité d'accueil du jeune enfant en Nord Pas de Calais » paraît plus que jamais nécessaire.

Où en sommes nous ?

De nombreuses et riches contributions nous sont parvenues, de parents, de professionnels Petite Enfance, d'experts et d'élus et nous les en remercions. Le livre est en cours de finition. Il sortira en décembre 2009.

Ce **Livre Blanc** sera **présenté et diffusé** au cours d'un temps fort, à nouveau à la MEP (comme notre première mobilisation du 10 février 2009) rassemblant professionnels, parents, élus, et proposant débat avec experts et échanges autour des propositions et des perspectives ouvertes par le Livre Blanc.

Cette rencontre, ouverte à tous, aura lieu le :

**MARDI 12 JANVIER 2010
de 16h à 20h à la MEP à Lille**

Avec les interventions de Bruno Delaval, Marie-France Custos-Lucidi, Miriam Rasse
Christine Schuhl, rédactrice de la revue « les métiers de la petite enfance »
assurera l'animation de cette journée.

Plus d'informations et invitation officielle parviendront très prochainement

Pour nous contacter : collectifqualiteaccueil@gmail.com

Coordination des soutiens pour un Défenseur des enfants indépendant

Le 6 mars 2000, le Parlement a voté la création d'un Défenseur des enfants, autorité indépendante chargée de défendre et promouvoir les droits fondamentaux des enfants posés dans la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifié en 1990.

Depuis 9 ans cette institution représentée successivement par Claire BRISSET puis par Dominique VERSINI est intervenue comme un médiateur interinstitutionnel pour plus de 20.000 enfants dont les droits n'étaient pas respectés par une administration ou une personne privée ou pour les enfants qui n'avaient pas de droits reconnus. Elle s'est aussi imposée comme une force constructive de propositions législatives et réglementaires et parfois d'interpellation auprès des pouvoirs publics.

Au moment où dans le monde entier, se préparent les célébrations du 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la France ne peut pas être le pays qui supprime son institution indépendante « Défenseur des enfants ».

Tous les enfants et adolescents vivant dans notre pays ont le droit d'avoir accès à un Défenseur indépendant et consacré à la défense et à la promotion de leurs droits fondamentaux.

J'apporte mon soutien au maintien d'un défenseur des enfants indépendant en cliquant sur lien suivant :

<http://www.defenseurdesenfants.fr/pourundefenseurdesenfantsindependant.php>

Laetitia GOT-THEPAULT
Chargée de mission Presse/Communication
auprès de la Défenseure des enfants

104, boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS
Tél.: 01. 53. 63. 58. 66
Mobile : 06. 32. 47. 63. 93
Fax : 01. 53. 63. 58. 95
Mail : laetitia.got@defenseurdesenfants.fr
Site web : www.defenseurdesenfants.fr